

Interdisziplinäre Gesellschaft für Umweltmedizin e. V. IGUMED

IGUMED, Bergseestr. 57, 79713 Bad Sackingen
Tel 07761 913490, FAX 913491, e
-mail: igumed@gmx.de

9 Oktober 2002

APPEL DE FRIBOURG

Par souci pour la santé de nos contemporains nous nous adressons en tant que **médecins de toutes spécialités** (spécialement de la médecine environnementale) ayant un cabinet – au corps médical, aux responsables de l'hygiène et de la santé publique ainsi qu'au grand public.

Nous constatons, depuis ces dernières années, chez nos patients, une **augmentation dramatique de maladies graves et chroniques**, en particulier :

- ▶ troubles de l'apprentissage, de la concentration et du comportement chez les enfants (hyperactivité par exemple) ;
- ▶ troubles de la tension artérielle, de plus en plus difficile à juguler par voie médicamenteuse ;
- ▶ troubles du rythme cardiaque ;
- ▶ infarctus et accidents vasculaires cérébraux sur des personnes de plus en plus jeunes ;
- ▶ maladies à dégénérescence neurologique (par exemple morbus Alzheimer) et épilepsie ;
- ▶ cancers tels que leucémies et tumeurs cérébrales.

Nous constatons par ailleurs l'apparition de plus en plus fréquente de **différents troubles** qui sont souvent considérés à tort comme psychosomatiques tels que :

- ▶ céphalées et migraines ;
- ▶ épuisement chronique ;
- ▶ états d'angoisse ;
- ▶ insomnies et asthénie diurnes ;
- ▶ acouphènes ;
- ▶ réceptivité plus grande aux maladies infectieuses ;
- ▶ douleurs neurologiques, douleurs dans les parties molles du corps dont on ne peut expliquer l'origine à partir des critères classiques ;

Tout ceci pour ne mentionner que les symptômes les plus frappants.

Comme nous connaissons, en règle générale, les conditions d'habitation et les habitudes de nos patients nous observons de plus en plus fréquemment – et ceci spécialement après un questionnement précis – **une relation claire**, tant du point de vue des dates que du point de vue des lieux, **entre l'émergence de ces maladies et l'apparition de champs électromagnétiques nouveaux**, par exemple sous la forme :

- ▶ de l'installation d'antennes-relais de téléphonie mobile dans l'environnement de nos patients ;
- ▶ d'une utilisation intensive de portables ;
- ▶ de l'acquisition d'un téléphone sans fil standard DECT dans leur propre maison ou dans le voisinage.

Nous n'arrivons plus à croire à une pure coïncidence et à un effet de hasard car :

- ▶ trop souvent nous constatons une accumulation frappante de certaines maladies dans des quartiers ou immeubles particulièrement chargés en CEM ;
- ▶ trop souvent la maladie s'améliore ou des maux qui ont duré des mois ou des années disparaissent dans un laps de temps relativement court dès lors que les émissions de téléphonie mobile ont été réduites ou éliminées à proximité des malades ;
- ▶ trop souvent des mesures d'intensité des CEM sur place confirment nos observations.

A partir de nos expériences quotidiennes, nous considérons la **technologie de la téléphonie mobile**, introduite en 1992 et couvrant tout le territoire ainsi que les téléphones sans fil de standard DECT disponibles depuis 1995, comme un des **déclencheurs importants de cette évolution dramatique !** Personne ne peut plus se soustraire à ces micro-ondes pulsées. Elles **accentuent les risques** inhérents aux influences de l'environnement chimique et physique déjà existant, elles représentent une **charge supplémentaire pour les défenses immunitaires** et sont susceptibles d'atteindre les mécanismes d'autorégulation compensatoires. Sont particulièrement exposées les **femmes enceintes**, les **enfants**, les **adolescents** et les **personnes âgées ou malades**.

Nos efforts thérapeutiques pour le rétablissement de la santé sont de plus en plus impuissants car la libre pénétration de rayonnements permanents dans les appartements et les lieux de travail, en particulier dans les **chambres à coucher et plus encore dans les chambres d'enfants** que nous considérons comme des espaces de vie extrêmement importants pour la détente, la régénération et la guérison, constitue une source de stress permanent et empêche, à la base, le rétablissement du malade.

Au vu de cette évolution inquiétante, nous estimons qu'il est de notre devoir de communiquer nos observations au grand public d'autant que les tribunaux allemands continuent de considérer le danger de la téléphonie mobile comme "purement hypothétique".

Ce que nous vivons dans le quotidien de notre cabinet est tout sauf hypothétique dans l'accumulation croissante de maladies chroniques, nous voyons aussi la conséquence d'une politique irresponsable de **fixation de valeurs-limites d'exposition** qui, au lieu d'orienter son action vers la protection de la population contre les effets immédiats et, davantage encore, contre les effets à long terme des rayonnements de la téléphonie mobile, se soumet à l'injonction d'une technologie qui est reconnue depuis assez longtemps déjà comme dangereuse. Pour nous c'est le début d'une évolution qu'on doit prendre très au sérieux car beaucoup de personnes sont menacées.

Nous ne nous laisserons pas renvoyer à d'autres résultats d'hypothétiques recherches qui seraient, comme le montre souvent l'expérience, influencés par l'industrie tandis que des études probantes sont ignorées. Agir revêt une nécessité absolue pour nous !

En tant que médecins, nous sommes avant tout, les avocats de nos patients. Dans l'intérêt de toutes les personnes concernées dont le droit fondamental à la vie et à l'intégrité physique est mis en cause actuellement, nous en appelons aux **responsables politiques**. Soutenez avec toute votre influence nos revendications : de nouvelles techniques de communication conformes à la santé humaine, avec évaluation préalable des risques et indépendance totale des groupes d'experts ;

Et comme mesures immédiates et dispositions transitoires :

- ▶ réduction très sensibles des valeurs limites des puissances d'émission et des champs électromagnétiques à un niveau biologiquement acceptables, en particulier dans les espaces de repos nocturne et de régénération ;

- ▶ aucune extension de la technologie du téléphone mobile afin d'éviter une augmentation de l'exposition aux rayonnements ;

- ▶ le droit d'intervention de la population et des communes lors de la planification des lieux d'implantation des antennes, ce qui devrait aller de soi dans une démocratie ;

- ▶ l'information de la population et, notamment, des utilisateurs de portables sur les risques sanitaires des champs électromagnétiques et favoriser ainsi une utilisation plus consciente du portable ; interdiction des portables pour les enfants et restriction d'emploi pour les adolescents ;

- ▶ interdiction d'utilisation des portables et des téléphones sans fil standard DECT dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite, les lieux de réunion et de spectacle, les bâtiments publics et les transports en commun selon des procédures analogues à l'interdiction de fumer ;

- ▶ définition de zones sans portables et sans téléphones sans fil analogues aux zones sans automobiles ;

- ▶ révision du standard DECT pour les téléphones sans fil en vue de réduire l'intensité des rayonnements et de limiter le rayonnement à la durée de l'emploi réel ainsi que d'éviter la pulsation biologiquement critique ;

- ▶ prise en compte des abondants résultats de la recherche scientifique indépendante de l'industrie ainsi que de nos observations médicales"

Ce texte lancé sous l'égide de l'association IGUMED est **signé aujourd'hui par plus de 150 médecins** résidant dans diverses villes allemandes.

Que ceci soit une incitation au monde de la médecine française (praticiens et chercheurs) pour s'associer à ce type de démarche.